

Fiche de données de sécurité

FireDETEC F/K Agent®



Date d'impression : 2018/05/04
Date de dernière révision : 2021/11/04
Révision: b

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identificateurs produit : FireDETEC F/K Agent® (FETTEX® F-25 #2046)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Usage de la substance/du mélange : Agent d'extinction pour incendies de graisse à base de potassium

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Nom : Rotarex Firetec S.A.

Rue : 24, rue de Diekirch

Code postal/Lieu : L-7440 Lintgen

Pays : Luxembourg

Téléphone : +352 32 78 32-1

Telefax : +352 32 78 32-854

E-mail (personne compétente) : info@rotarex.com

Site web : http://www.rotarex.com

Numéro d'appel d'urgence : +352 32 78 32-1

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison Nord de l'université de Göttingen

Téléphone : +49 (0)5 51 / 1 92 40

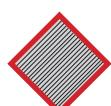
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la substance ou du mélange :

**Classification selon l'ordonnance (CE)
N° 1272/2008 [CLP]** Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Éléments d'étiquetage :

Pictogrammes des risques :



Mention d'avertissement : Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Procédure de classification :

Méthode de calcul.

Autres dangers :

Nocif pour la faune aquatique en cas d'infiltration dans les eaux de surface.

Nocif pour la population de bactéries de la station d'épuration en cas d'infiltration dans la canalisation.

Les solutions tensioactives concentrées représentent toujours un danger pour la vie aquatique car elles réduisent considérablement la tension superficielle de l'eau et perturbent ainsi tous les processus de vie qui lui sont associés. Dans les stations d'épuration des eaux usées, par exemple, l'aération nécessaire des étages d'épuration peut être entravée par la forte formation de mousse. Les données se réfèrent au produit tel que livré. Les solutions d'utilisation produites selon les recommandations de dilution doivent être classées différemment.

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substances : Non applicable.

Mélanges :

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES

Concentration : < 50 %

Les substances ne sont pas classées comme dangereuses selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

EAU

n° CAS : 7732-18-5

Concentration : > 50 %

La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances figurant sur la liste SVHC.

Texte des phrases R-, H- et EUH : voir paragraphe 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours :

Remarques générales :

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Se nettoyer soigneusement (douche ou bain).

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation :

Veiller à un apport d'air frais.

en cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Se laver immédiatement avec : Eau

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

État semi-conscient

Nausée

Troubles gastro-intestinaux

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction :

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Le produit lui-même n'est pas combustible.

Conseils aux pompiers :

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une aération suffisante.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Colmater les bouches de canalisations.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Matière appropriée pour recueillir le produit

Sable

Sciure de bois

Liants chimiques, contenant des acides

Référence à d'autres sections :

Maniement sûr: voir paragraphe 7.

Protection individuelle: voir paragraphe 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter de

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Mesures de lutte contre l'incendie :

Le produit n'est pas

Comburant

Combustible

Inflammable

Explosif

Facilement inflammable

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Voir chapitre 8.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale :

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :

Ne pas stocker à des températures de plus de : +50 °C.

Demandes d'aires de stockage et de récipients :

Matériel adéquat pour récipients/installations

Aacier inoxydable

Polyéthylène

Matériel inadéquat pour récipients/installations

Aluminium

Métal léger

Cuivre

Zinc

Alliage, cuprifère

Alliage, contenant des métaux légers

Fer

Aacier

Conseils pour le stockage en commun :

Classe de stockage

12 : Liquides non combustibles

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Agent d'extinction pour incendies de graisse à base de potassium Ne pas utiliser pour des nettoyages.

Recommandation :

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle :

Agent : ---
n° CAS : ---
N° CE : ---
Valeur limite au poste de travail : ---
Type de valeur limite (pays d'origine) : ---

Contrôle de l'exposition :

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale :

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever les vêtements souillés, imprégnés
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Protection yeux/visage :

Protection oculaire appropriée
Lunettes avec protections sur les côtés
Lunettes à coques
Masque de protection du visage
Modèles de protection oculaire recommandés
DIN EN166

Protection des mains :

Modèle de gants adapté
Gants à crispin
Matériau approprié
NBR (Caoutchouc nitrile)
Caoutchouc butyle
Temps de pénétration (durée maximale de port)
120 min.
Epaisseur du matériau des gants
> 0.6 mm
Modèles de gants recommandés
DIN EN 374
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection corporelle :

Protection corporelle : non indispensable.

Protection respiratoire :

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Stocker le concentré conformément aux consignes (AwSV).
Ne pas laisser pénétrer le concentré dans l'environnement.
Dans la mesure du possible, récupérer la solution et l'éliminer après utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

a) Aspect :	liquide	
Couleur :	jaune	marron
b) Odeur :	caractéristique	
c) Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	
d) pH à °C 20 :	8 - 9	DIN 19268
e) Point de fusion/point de congélation :	-25 °C	EN 1568:2018
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	> +100 °C	DIN 51751
g) Point éclair :	Pas de point d'éclair jusqu'à +100 °C	
h) Vitesse d'évaporation :	Aucune donnée disponible	
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	non applicable	
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible	
k) Pression de la vapeur :	Aucune donnée disponible	
l) Densité de la vapeur :	Aucune donnée disponible	
m) Densité relative à °C 20 :	1,260 - 1,300 g/ml	DIN 12791
n) Solubilité(s) :	Eau: complètement miscible	OECD 105
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau :	non applicable	
p) Température d'auto-inflammabilité :	non applicable	
q) Température de décomposition :	Aucune donnée disponible	
r) Viscosité à °C 20 :	< 10 mm²/s	DIN 51562 Newton
	à °C -25 :	< 50 mm²/s DIN 51562 Newton
s) Température de décomposition :	aucune/aucun	
t) Température de décomposition :	aucune/aucun	

Autres informations :

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité :****Matières à éviter**

Alcalies (bases), concentré
 Métaux alcalins
 Acide, concentré
 Agent oxydant, fortes
 Agent réducteur, fortes
 Halogénures d'acides

Stabilité chimique :

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conditions à éviter :

Ne pas stocker à des températures de plus de: +50 °C.

Matières incompatibles :

Voir paragraphe 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Produits de décomposition dangereux :

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques :

a) Toxicité orale aiguë :

LD50 > 2000 mg/kg
 Espèce : Rat
 Méthode : Test limite GHS.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du GHS.

Toxicité dermique aiguë :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du GHS.

Toxicité inhalatrice aiguë :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: La toxicité aiguë par inhalation des gaz correspond à la catégorie 5 du GHS.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: La toxicité aiguë par inhalation des vapeurs correspond à la catégorie 5 du GHS.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: La toxicité aiguë par inhalation des poussières/brouillards correspond à la catégorie 5 du GHS.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non irritant.

Espèce : ---

Méthode : Le produit n'a pas été testé.
 Le test a été fait avec une préparation/un mélange similaire.

c) Endommagement/irritation des yeux :

Non irritant.

Espèce : ---

Méthode : Le produit n'a pas été testé.
 Le test a été fait avec une préparation/un mélange similaire.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES : non sensibilisant.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Aucune indication relative à la mutagénicité des gamètes sur l'homme disponible.

f) Cancerogénité :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

g) Toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

j) Danger par aspiration :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Toxicité :**

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson :

Dose efficace LC50 : ~ 245 mg/L
 Temps d'exposition : 96 h
 Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
 Méthode : OECD 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés :

Dose efficace EC50: ~ 5200 mg/L
 Temps d'exposition : 24 h
 Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
 Méthode : OECD 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries :

Dose efficace EC50: ~ 720 mg/L
 Temps d'exposition : 72 h
 Espèce : Scenedesmus subspicatus
 Méthode : OECD 201

Effets dans les stations d'épuration :

Méthode : Inhibition respiratoire de la station d'épuration municipale.

5500 mg/L ► Concentration: 100% Dilution: > 182

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

Le produit peut entraîner la formation de mousse dans les stations d'épuration.

Remarque :

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.
 Des traitements préalables spéciaux ne sont pas nécessaires.

Persistante et dégradabilité :

Biodégradation :

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Taux de décomposition

(%) :	~ 98 %
Durée du test :	25 d
Méthode d'analyse :	BOD (% of COD).
Méthode :	OECD 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9
Type	Traitement biologique aérobie

Demande chimique en oxygène (DCO)

~ 378000 mg*O₂/L ► Concentration : 100% Méthode : DIN EN 38409-H41-1

Demande biochimique en oxygène (DBO)

~ 305000 mg*O₂/L ► Concentration : 100% Méthode : 1899-1
 Durée du test : 5 d

Quotient DBO5/DCO

81%

Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol :

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas de données disponibles pour le mélange.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES

DANGEREUSES: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

Autres effets nocifs :

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets :

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)". L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED :

Code des déchets produit :

- 06** DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
- 0603** Déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques
- 060314** Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 060311 et 060313

Code des déchets conditionnement :

- 15** EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
- 1501** Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
- 150110** Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Remarque:

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.
Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Eliminer en observant les réglementations administratives.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU :

aucune/aucun

Nom d'expédition des Nations unies :

non applicable

Classe(s) de danger pour le transport :

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie fluviale (ADN) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Groupe d'emballage :

non applicable

Dangers pour l'environnement :

aucune/aucun
Polluant marin : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

aucune/aucun

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Réglementations EU :

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone	non applicable
Règlement du Parlement et du Conseil Européens n° 304/2003 (CE) concernant les importations et exportations de matières chimiques dangereuses	non applicable
D Directive PCB (96/59/CE)	non applicable
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents	L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)	Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral : max. 0
Règlement n° 842/2006 (CE) portant sur certains gaz fluorés à effets de serre	non applicable

Directives nationales :

Störfallverordnung	N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).
Classe risque aquatique (WGK)	Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1) Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange).
Annexe Chemikalien-Verbotsverordnung (ChemVerbotsV)	non applicable

Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit uniquement être employé pour l'usage prévu. Lors d'exercices, observer les recommandations de la commission BMU/LAWA. Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et servent à décrire le produit quant aux mesures de sécurité à prendre. Elles ne représentent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas un rapport contractuel.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)